

**C.L.A.S. COLLEGE
ACCOMPAGNEMENT A LA SCOLARITE
SAISON 2019-2020**

NOM : Prénom :
Classe : Redoublant : oui non

Quelles sont vos attentes par rapport au CLAS et pour quels motifs souhaitez-vous inscrire votre (vos) enfant(s) ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Je reconnais avoir pris connaissance de ce règlement et m'engage à le respecter.

Le Signature des parents : Signature du jeune :

✂-----



MAISON DES HABITANTS – Pôle Education Jeunesse Prévention– rue des Marronniers – 38070 ST QUENTIN FALLAVIER – Tél. 04.74.94.25.53

**C.L.A.S. COLLEGE 2019-2020
ACCOMPAGNEMENT A LA SCOLARITE
REGLEMENT INTERIEUR**

- ✓ Réservé aux élèves habitant la commune et/ou fréquentant le Collège des Allinges.
- ✓ Horaires : deux temps d'accueil sont prévus : 16h15 ou 17h15. Le CLAS se termine à 18h30.
- ✓ Lieux d'accueil : au Local Jeunes les lundis et vendredis, au Centre de l'Enfance les mardis et jeudis.
- ✓ Inscription à la période obligatoire (3 dans l'année scolaire), à raison d'au moins 2 séances par semaine, selon les places disponibles. Réinscription obligatoire à la Maison des Habitants ou au Nymphéa avant chaque début de période.
- ✓ Les parents doivent venir faire le point régulièrement sur l'évolution de leur enfant avec l'animateur.
- ✓ Facturation au mois selon le quotient familial. Paiement sur facture le mois suivant : en espèces (apporter l'appoint), par carte bancaire, par télépaiement sur le Portail famille, par chèque à l'ordre du Trésor Public (les chèques seront encaissés au début du mois suivant), par prélèvement automatique.
Toute dette concernant les activités de la Maison des Habitants (Garderie périscolaire, Restauration collective, Accueil de loisirs, CLAS) entraînera la non-inscription ou la suspension de l'inscription jusqu'au paiement de la dette à la Trésorerie de La Verpillière.
- ✓ En cas d'absence, prévenir la Maison des Habitants le plus rapidement possible. Seules les absences pour maladie et rendez-vous médical (apporter un justificatif avant le dernier jour du mois), voyage scolaire (prévenir une semaine à l'avance) ne seront pas facturées.
- ✓ Au bout de 3 semaines d'absences consécutives non justifiées, l'inscription du jeune sera annulée pour la période en cours.
- ✓ Le cahier de liaison est un outil pour faciliter la communication entre famille, collège et animateurs. Pensez à le regarder et à l'utiliser !
- ✓ Le CLAS sera fermé certains jours de ponts et de grève définis par la Commune, même si le collège est assuré.